



Pourquoi les TMS surviennent-ils au travail?

Les TMS (troubles musculo-squelettiques) se produisent lorsque les exigences de travail dépassent les capacités de la personne qui effectue le travail.

Chaque personne est unique (la taille, la forme, la souplesse, la vision, etc.). Donc, même si une personne peut effectuer une tâche sans souffrir de TMS, il ne s'ensuit pas que ce sera le cas pour tous les travailleurs.

Les risques de TMS comprennent la force, les postures statiques ou contraignantes, la répétition, l'organisation du travail, les méthodes de travail, etc.

(Source : Manuel de ressources des lignes directrices de prévention des TMS pour l'Ontario).

Moyens d'assurer l'efficacité du comité mixte santé-sécurité

La gestion par le biais d'une politique ne permet pas d'énoncer l'engagement de la direction. Elle définit les principes et les règles générales d'orientation.

Les buts et objectifs du comité énoncés dans une politique permettent de définir les fonctions et responsabilités du comité.

Il faut que les pouvoirs du comité et de ses membres soient définis de même que le rôle et les fonctions de ses membres.

Il faut également établir des procédures et larges directives pour le fonctionnement des réunions des comités.

Il faut être en mesure de résumer l'efficacité d'un comité et d'apporter les mesures correctives qui s'imposent.

Qu'en pensez-vous?

L'analyse des risques liés à l'emploi est la première étape de l'élaboration de bonnes procédures de travail. Elle comporte les étapes suivantes :

- Choisir un emploi;
- Diviser l'emploi en une série de tâches;
- Identifier les risques liés à chaque tâche;
- Définir des mesures préventives.

Lors d'une inspection du lieu de travail, il faut prendre en considération tous les éléments du lieu de travail : l'environnement, le bruit, l'éclairage, la température, la ventilation, le procédé. La façon dont travaille l'employé dans cet environnement peut aussi comporter des risques.

Coupures fédérales : attention au syndrome du survivant

Message aux membres de la présidente du comité santé-sécurité au travail

Depuis le 29 mars dernier, l'atmosphère dans les milieux de travail est consternante. Avant les annonces des coupures des dernières semaines, nos membres vivaient déjà des réalités difficiles. Ils étaient aux prises avec une surcharge de travail, la nécessité de faire du temps supplémentaire qui occasionnait un épuisement professionnel et du stress grandissant. Ces situations avaient pour conséquences une augmentation des absences pour des raisons de maladie ou des problèmes de santé physiques et mentaux.

Malgré tout, le gouvernement continue de presser le citron.

Depuis près de 2 mois, le gouvernement Harper continue de presser le citron. Ce gouvernement guidé par son idéologie austère passe les programmes et les emplois de la fonction publique fédérale à la hache. La charge de travail continuera d'augmenter, mais nous devons être conscients qu'il y aura moins de travailleuses et de travailleurs pour accomplir les tâches.

En bout de ligne, ce sont nos membres qui auront plus de travail sur les épaules. Cela aura des conséquences dévastatrices sur la qualité des services à offrir à la population, le niveau de motivation au travail, d'anxiété et de stress. Quelle ambiance de travail! Ceux qui devront partir sont anéantis et ceux qui resteront ne sont que soulagés. En attendant, ils vivent dans un milieu de travail où on entendrait une mouche voler.

Parlez-en!

Certains vivront même le « syndrome du survivant ». Devant cette possibilité, un simple conseil, protégez-vous! Ne gardez pas pour vous vos émotions, parlez-en, cela aide à voir plus clair.

Utilisez toutes les ressources nécessaires pour vous venir en aide. Parlez-en à votre représentant syndical qui pourra vous aider dans ces moments difficiles. C'est une question de survie.

Monique Déry